

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 20/3/84

DECRET N° 84/265 /MPPS.DGTFFP.DFF/220/2
Portant intégration et nomination de
Monsieur LONDO Albert dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers -S.A.F-
(Administration Générale).-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29-12-1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratif & Finan-
ciers (SAF) ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7&8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;
(/u l'attestation n° SN/SG1 du 17 Novembre 1982 de l'at-
taché Culturel près l'Ambassade de France en République Populaire du
Congo ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE:

U.N. 1

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur LONDO Albert, né en 1952 à Kingoro, titulaire du Certificat d'Adptitude à l'Administration des Entreprises, session de Septembre 1978, obtenu à l'Institut d'Administration des Entreprises de CAEN (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 20 Mars 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU PLAN,

Pierre M. O. U. S. S. A. -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIANA. -

Colonel Louis SYLVA - COL. -

LE MINISTRE DES FINANCES,

Itihi Ossotourba LEKOUNZOU

AMPLIATIONS :

- | | |
|-----------|--------|
| JORFC | 1 |
| EGTEP.DF | 3 |
| DFP/BST | 3 |
| D.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| MINI/PLAN | 2 |
| LCSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGCM.BC | 2/18.- |